

Commune de VUILLECIN

Procès-verbal / Compte-rendu
De la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 janvier 2022 à 20 heures en Mairie
Séance n° 1

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 19 janvier 2022 et affichée le 19 janvier 2022
- Le compte-rendu est affiché le 31 janvier 2022.
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt deux le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Laurence INVERNIZZI, Maire.

En présence des conseillers :

Mesdames et Messieurs Laurence INVERNIZZI, William WILD, Didier BESSOT, Fabienne DUBESSET, Gilles MICHEL, Nicolas RACLE, Bernard ROGNON, Sandrine BARNAY, Chantal LECLERC, Alain PASTEUR, Damien ROLET, Jacqueline BRULEBOIS et Jean-Louis TROUTET.

Absents excusés : Messieurs Philippe LEGRAND et Jérémie FLUCHOT.

Pouvoir : Monsieur Philippe LEGRAND donne pouvoir à Monsieur Damien ROLET.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne DUBESSET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 26 novembre 2021,
 - Compte rendu : commissions communales,
 - Compte rendu : commissions et réunions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.
- 1- Convention Territoriale Globale – Convention avec la CAF,
 - 2- Décision modificative budgétaire n°1-2021 – Budget Général,
 - 3- Décision modificative budgétaire n°2 – 2021 – Budget Eau,
 - 4- Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE),
 - 5- Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier – 2^{ème} semestre 2021,
 - 6- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations,
 - 7- Questions diverses,

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Fabienne DUBESSET secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Séance n°01 – Affaire n°1

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouvel outil de pilotage au service du projet de territoire, voulu et mis en œuvre par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) avec leurs partenaires depuis 2014 de façon expérimentale, et depuis 2017 de manière généralisée.

Commune de VUILLECIN

C'est un nouveau cadre contractuel permettant de distinguer le volet financier du volet développement territorial.

La CTG est construite autour d'un diagnostic partagé et de la mise en place d'un comité de pilotage unique. Elle doit permettre la détermination d'un plan d'actions réalistes et réalisables pour le territoire.

La Convention Territoriale Globale est désormais signée à l'échelle des EPCI, échelle de travail partenarial jugée la plus pertinente par les CAF. Toutefois, les compétences restent acquises aux communes et le calcul et le versement des aides financières se feront au bénéfice de ces mêmes territoires communaux.

C'est dans ce cadre contractuel décrit précédemment que la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs propose à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu'aux 10 communes de la CCGP de s'inscrire pour la période 2021-2025.

La Convention Territoriale Globale, jointe en annexe, permettra d'amorcer un travail partenarial de diagnostic partagé à l'horizon 2022, contribuant ainsi à définir les besoins prioritaires en matière de services aux familles sur le territoire du Grand Pontarlier.

Sur la base de ce diagnostic, différentes actions pourront être développées afin d'optimiser l'offre existante et enrichir progressivement l'offre de service dans des domaines d'intervention larges tels que l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants et la jeunesse, mais également le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles et la lutte contre l'exclusion.

Il est donc proposé à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu'aux 10 communes qui la composent de s'inscrire dans cette nouvelle démarche partenariale en signant cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

Le Conseil Communautaire a approuvé cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs lors de sa séance du 24 novembre 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.
- Autorise le Maire à la signer.

Séance n°01 – Affaire n°2**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 -2021 Budget Général****POINT RETIRE**

Séance n°01 – Affaire n°3**Objet : Décision modificative n°1 2021 – Budget Eau**

En application de l'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements de crédits effectués au budget Eau 2021, par l'emploi des crédits affectés au compte 022 « dépenses imprévues » (certificat administratif joint à la présente délibération) soit :

Commune de VUILLECIN

Section	Dép/ Rec	Intitulé	Chap/ art	Prévu 2021	Opération s/ crédits inscrits au BP 2021 Objet de la présente DM		Inscription BP 2021 compte tenu de la DM
					(a)€	+ - + ou -€	(a) + (b)
Fonct	Dép	Dépenses imprévues	022/022	2 357.62€	-	100.00€	2 257.62€
Fonct	Dép	Achat d'eau	605/60	0.00€	+	100.00€	100.00€

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative budgétaire,
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°01 – Affaire n°4**Objet : Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)**

Madame le Maire présente le courrier du SYDED, reçu le 19 janvier 2022, par lequel le SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire des ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants.
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ Décide d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ♦ Décide de donner délégation au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Séance n°01 – Affaire n°5**Objet : Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier – 2^{ème} semestre 2021**

Commune de VUILLECIN

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal pour le 2^{ème} semestre 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, en complément des exposés faits lors des séances précédentes, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier du 2^{ème} semestre 2021, présentée par les délégués de la commune.

Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

D28/2021 :

Un marché est confié à la DSC Avocats – Pour défendre les intérêts de la commune concernant le litige qui oppose la commune avec M .GRUGNET.

Le montant du marché s'élève à 1 320.00 € HT, soit 1 584.00 € TTC.

Commissions Intercommunales

OPAH : « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »

- La CCGP a adopté une OPAH. Une première réunion s'est tenue afin de préparer l'ensemble du calendrier des différentes phases de l'OPAH - Dans un premier temps, il y aura un recensement des dysfonctionnements des : *quartiers ou des immeubles/maisons, problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...* »

ECONOMIE :

- Présentation de l'estimation/conseil des prix de vente par les Domaines sur la prochaine tarification de la tranche 3 des Gravilliers.
- Le service Développement Economique de la CCGP a reçu une demande d'une aide de 10.000 euros pour l'acquisition d'un local par Haut Doubs Repassage.
- Afin de remercier la participation active de la Croix Rouge durant toute cette période de crise sanitaire, la commission a validé une réduction du loyer. La Croix Rouge est locataire de la CCGP à la « Belle Vie », une réduction du loyer annuel serait consentie, à titre exceptionnel, à hauteur de 3 723 €.


Questions diverses

- **Secrétariat Intercommunal :** Actuellement il y a un poste à pourvoir au sein du Secrétariat Intercommunal. Les potentiels candidats peuvent adresser leur CV et lettre de motivation à la CCGP, service des Ressources Humaines.
- **Recensement :** 32,8 % de réponse sur internet au 24 janvier 2022.
- **Terrain COLAS :** Au vu des différents travaux de viabilisation du terrain, le Conseil Municipal sera prochainement saisi pour délibérer, avec une proposition de prix de vente à 150 000 € HT.
- **Plateforme bois :** L'ONF souhaite proposer une nouvelle réunion avec les différents acteurs de ce projet. Cette dernière aura pour but de montrer à tout le Conseil le projet dans sa globalité finale. **Actuellement aucune décision n'est prise.**

La séance est levée à 21 h 35

Le Maire

Laurence INVERNIZZI




La Secrétaire de séance

Fabienne DUBESSET